BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

IVe REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance

Madame Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire

Monsieur Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5900150003501 signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du Projet d'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement pour le renforcement de la résilience (PASEPA-2R), dossier n°064 ;
- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2022063/PR BF 2022 37 00 signé le 25 novembre 2022 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du projet de construction et d'équipement de l'Université virtuelle du Burkina Faso, dossier n°071.
- Projet de loi portant modification de la loi n^{0} 023-2009/AN du 14 mai 2009 portant règlementation des systèmes financiers décentralisés (SFD), dossier n°063.

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le mardi 26 septembre 2023, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de madame Linda Gwladys KANDOLO et de monsieur Yaya KARAMBIRI, respectivement Deuxième et Quatrième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par :

- monsieur Roger Baro, Ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement ;
- monsieur Adjima THIOMBIANO, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 12 minutes*** –

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour mesdames et messieurs les membres du gouvernement, soyez les bienvenus.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Femmes et hommes de médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire

Bonjour à tous.

Mesdames et messieurs les députés, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

(Elle procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, nous avons :

- **16 députés absents excusés ;**
- **04 députés absents non excusés ;**
- **16 procurations ;**
- **51 députés présents ;**
- **67 votants.**

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 22 septembre 2023. En application des dispositions de l'article 58 alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été également mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le procès-verbal de la séance plénière du vendredi 04 août 2023.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59 alinéa 3 de notre règlement, ce procès-verbal est considéré comme adopté.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de trois projets de loi.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des trois projets de loi à l'ordre du jour.

M. Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire

Merci beaucoup, Excellence Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais annoncer les trois projets de loi inscrits à l'ordre du jour de la séance de ce matin et objets des dossiers n°064, n°071 et n°063. Il s'agit :

- du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5900150003501 signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement pour le financement du Projet d'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement pour le renforcement de la résilience (PASEPA-2R), dossier n°064 ;
- du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2022063/PR BF 2022 37 00 signé le 25 novembre 2022 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du projet de construction et d'équipement de l'Université virtuelle du Burkina Faso, dossier n°071.
- Et enfin, du projet de loi portant modification de la loi n^0 023-2009/AN du 14 mai 2009 portant règlementation des systèmes financiers décentralisés (SFD), dossier n°063.

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

La Commission des finances et du budget (COMFIB), est affectataire des dossiers n°064, n°071 et n°063 pour le fond.

La Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et la Commission du développement durable (CDD), ont été saisies pour avis pour les dossiers n°064 et n°071.

La CDD, la CAGIDH et la CGSASH ont été saisies pour avis du dossier n°063.

Je passe en discussion le dossier n°064.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

(Le gouvernement répond par la négative)

Il n'y a pas d'observation, d'accord.

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la commission, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de la transition, et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements par la commission concernant chacun des trois projets de loi, ces amendements ont été directement intégrés dans chaque projet de loi.

Par conséquent, la discussion article par article du projet de loi, objet du dossier n°64, ainsi que celle sur les deux autres projets de loi portera sur les textes issus de la COMFIB.

Je donne la parole au Président de la COMFIB, pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter l'honorable Fofana Haoua à présenter le rapport de synthèse de notre commission.

Mme Haoua FOFANA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°064

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, avec votre autorisation, je vais vous livrer la synthèse du rapport du dossier n°064.

Le Président

Allez-y, je vous en prie.

Merci beaucoup.

Mme Haoua FOFANA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°064

Synthèse du rapport n°2023-037/ALT/COMFIB du 21 septembre 2023.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Chers membres du personnel administratif du parlement ;

Chers partenaires des médias ;

Mesdames et messieurs ;

Toute considération distinguée.

Je vous présente la synthèse du rapport du dossier n°064 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5900150003501 signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement pour le financement du Projet d'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement pour le renforcement de la résilience (PASEPA-2R).

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, le mardi 22 août 2023 de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes, le lundi 18 septembre de 11 heures 40 minutes à 13 heures 40 minutes et le jeudi 21 septembre de 16 heures 29 minutes à 18 heures 55 minutes.

Le gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Mikaïlou SIDIBE, ministre de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD) par le député Sayouba ZONGO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Youssouf OUEDRAOGO ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Yempabou Faïçal Harold THIOMBIANO.

Excellence Monsieur le Président, à la suite de l'exposé fait par le ministre sur le dossier, des commissaires ont exprimé, au cours du débat général, des préoccupations auxquelles il a apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations et leurs réponses figurent dans le rapport qui a été mis à votre disposition par les services de la législation.

Excellence Monsieur le Président ;

Chers collègues ;

Monsieur le ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ;

Monsieur le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

Madame la ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et messieurs.

Le présent projet de texte soumis à notre appréciation comme indiqué ci-dessus porte sur la ratification de l'Accord de prêt N°5900150003501 signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement pour le financement du Projet d'Amélioration des services d'eau potable et d'assainissement pour le renforcement de la résilience (PASEPA-2R).

En effet, le Burkina Faso, en vue de son développement socio-économique, s'est engagé en 2016 à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. En référence à ces objectifs, le pays s'est doté d'outils programmatiques à savoir le Programme national d'approvisionnement en eau potable (PN-AEP) et le Programme national

d'assainissement des eaux usées et excréta (PN-AEUE) à l'horizon 2030 dont les objectifs stratégiques sont respectivement de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité et d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta.

Aussi, le gouvernement a élaboré le Plan d'actions de la Transition (PAT) dont l'Action 3.1 porte sur son engagement à améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement.

Pour ce faire, les autorités en charge de l'eau et de l'assainissement se sont engagées, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, dans la réalisation d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA), pour répondre de façon durable et équitable à la problématique de l'approvisionnement en eau potable (AEP) et l'accès à des services d'assainissement durables et sécurisés des populations en milieu rural.

Le Projet d'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement pour le renforcement de la résilience (PASEPA-2R) intervient dans six régions, notamment le Centre-Nord, le Centre-Ouest, le Centre-Sud, le Nord, le Plateau central et le Sahel où vit une population d'environ huit millions cent treize mille (8 113 000) habitants dont environ quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille (4 194 000) femmes. Le nombre de Personnes déplacées internes (PDI) dans ces zones est estimé à un million cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt et une (1 152 681) personnes.

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable, il vise à augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable, dans les six (06) régions à travers la réalisation de Postes d'eau autonomes (PEA), de mini systèmes d'AEP et des systèmes d'Adductions d'eau potable simplifiés (AEPS). En matière d'assainissement, le projet contribuera à améliorer l'accès aux services d'assainissement dans les écoles, les centres de santé, les lieux publics et les familles en milieu rural dans les régions ciblées.

L'exécution du projet permettra d'atteindre les résultats suivants :

- l'accès au service d'eau potable d'environ trois cent soixante-dix mille (370 000) personnes est amélioré dont 50% de femmes ;
- la corvée d'eau (de 30 mn à 15 mn) est réduite surtout pour les femmes et les jeunes filles ;
- cent mille (100 000) personnes (au moins 50% de femmes) ont accès à des installations d'assainissement gérées en toute sécurité;

- les revenus des hommes, des femmes et des jeunes sont accrus par le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) dans la zone d'intervention du projet ;
- la gestion durable des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est assurée ;
- deux millions cinq cent mille (2 500 000) personnes (au moins 50% de femmes) sont sensibilisées sur l'hygiène et l'assainissement, la nutrition et les droits de la femme et de la jeune fille, la conservation de l'eau potable et la cohésion sociale ;
- un nouveau Projet d'investissement en eau et assainissement est préparé ;
- les capacités des agents et des cadres du sous-secteur sur des thématiques liées à l'eau et à l'assainissement sont renforcées.

Excellence Monsieur le Président, le Projet a un coût total de 35,24 millions d'Unités de Compte, soit environ trente (30) milliards de francs CFA.

Le Projet est financé par la Banque africaine de développement à travers un accord de prêt d'un montant 17,027 millions UC, soit environ 14,5 milliards de francs CFA et un don de 13,38 UC, soit environ 11,3 milliards de francs CFA ; l'Etat burkinabè, à hauteur de 4,60 millions d'UC, soit environ quatre (4) milliards de francs CFA et les bénéficiaires à hauteur de 0,24 million d'UC, soit environ deux cents (200) millions de francs CFA.

Le Projet a une durée de cinq (05) ans. Il sera exécuté par le programme budgétaire PN-AEP piloté par le Ministère en charge de l'environnement, de l'Eau et de l'Assainissement et comprendra quatre (04) composantes structurées ainsi qu'il suit :

- Composante A : Développement des infrastructures d'eau potable climato-résilientes et sensibles au genre.
- Composante B : Développement des infrastructures d'assainissement climato-résilientes et sensibles au genre.
- Composante C : Etudes et Appui institutionnel.
- Composante D : Coordination et Gestion du Projet.

Excellence Monsieur le Président ;

Honorables députés ;

Monsieur le ministre de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et messieurs.

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB estime que la ratification de l'accord de crédit, objet du présent projet de loi, contribuera à :

- améliorer les conditions de vie des populations des régions du Centre Ouest, du Centre-Nord, du Centre-Sud, du Nord, du Plateau central et du Sahel ;
- satisfaire durablement les besoins en eau potable en quantité et en qualité des populations ;
- assurer un assainissement durable des eaux usées et des excrétas ;
- réaliser des activités socio-économiques pour la réhabilitation des populations affectées par la situation sécuritaire.

Par conséquent, elle recommande à la plénière son adoption.

Ouagadougou, le 21 septembre 2023.

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la CAEDS, pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence.

Je vais inviter l'honorable SAWADOGO Moussa à livrer le rapport de la Commission.

Merci.

M. Moussa SAWADOGO
Représentant le rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°064

Bonjour Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Bonjour chers membres du gouvernement.

Bonjour chers collègues ainsi que les fonctionnaires parlementaires et les hommes de médias.

Avec votre permission, Monsieur le Président, permettez-moi d'aller directement à l'appréciation et avis de la Commission.

Appréciation et avis de la Commission.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification du présent prêt permettra :

- de réaliser des blocs de latrines dans les écoles, les centres de santé et les lieux publics ;
- de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité ;
- d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excrétas.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 22 septembre 2023.

Le Président de la Commission : Daniel ZOUNGRANA
Le rapporteur : Y. Faïçal Harold THIOMBIANO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

M. Moussa KONE
Président de la CDD

Merci Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je donne la parole à l'honorable Sayouba ZONGO pour présenter le rapport de la Commission à la plénière.

M. Sayouba ZONGO
Rapporteur de la CDD sur le dossier n°064

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Chers collègues députés ;

Femmes et hommes de médias ;

Chers administrateurs parlementaires, bonjour.

Excellence, avec votre autorisation, j'aimerais aller à l'appréciation et avis de la Commission, si vous le permettez.

Appréciation et avis de la Commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB, fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que la ratification de cet accord de prêt, permettra de satisfaire durablement, les besoins des populations en quantité et en qualité des services sociaux de base, notamment en eau et en assainissement.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 22 septembre 2023.

Le Vice-président de la commission : Kanibè TUINA,
Chevalier de l'Ordre du Mérite **(*Rires de la salle)***

Le rapporteur : Sayouba ZONGO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Youssouf OUEDRAOGO à bien vouloir livrer le contenu du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

M. Youssouf OUEDRAOGO
Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°064

Merci madame la Présidente de la CGSASH.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de la transition ;

Chers membres du gouvernement ;

Chers collègues députés ;

Chers fonctionnaires parlementaires ;

Mesdames et messieurs de la presse, bonjour.

Je m'en vais donc vous donner l'appréciation et l'avis de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), une commission avec une si longue dénomination.

Merci bien.

Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Il ressort de ces échanges que la ratification de cet accord de prêt, objet du présent projet de loi, permettra à terme de :

- satisfaire durablement les besoins en eau potable et d'assainissement des populations vulnérables dans les zones d'intervention du projet ;

- augmenter durablement et équitablement l'accès à travers la réalisation de postes d'eau autonomes, de mini systèmes et d'adductions d'eau potable simplifiés ;
- améliorer durablement les conditions de vie des populations et soutenir en particulier les personnes déplacées internes suite à l'insécurité ;
- améliorer l'accès aux services d'assainissement dans les écoles, les centres de santé, les lieux publics et les familles en milieu rural dans les régions ciblées par le projet ;
- relever le niveau des activités socioéconomiques des populations affectées par la situation sécuritaire.

Par conséquent, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, dans la mise en œuvre du projet, la Commission recommande au gouvernement :

- la prise en compte des élèves à mobilité réduite et des personnes handicapées ;
- la prise en compte des contraintes sécuritaires pour minimiser les échecs afin d'éviter au budget de l'Etat, les charges d'une dette qui pourrait s'avérer improductive.

Ouagadougou, le 22 septembre 2023.

La présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : Youssouf OUEDRAOGO

Ce sont les gourmantché et les samo qui m'ont « wacké » ce matin.

(Rires et commentaires des députés)

Le Président

Pour une première fois, un de Ouahigouya reconnait que les gens de l'Est ont du « wack » qui fait de l'effet. ***(Rires)***

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur les listes.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61 alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *les députés membres de la Commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats* » fin de citation.

Ce rappel vaut pour les discussions concernant les trois projets de loi et la disposition rappelée s'applique aux députés membres de la COMFIB qui, en rappel, est affectataire des trois dossiers pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur les listes d'intervention)

C'est bon, le collègue Youssouf OUEDRAOGO a la parole.

M. Youssouf OUEDRAOGO (GC/FVR)

Merci Excellence.

J'ai juste une question. Quand le projet est arrivé et qu'on m'a désigné comme rapporteur, j'étais content d'aller entendre une très bonne nouvelle. Malheureusement, ce n'est pas ressorti. Nous l'avons posé à travers une question qui a connu une réponse, mais je me permets quand même à cette plénière de revenir sur la question parce qu'elle m'intéresse à plus d'un titre.

On parle d'assainissement, d'eau potable et Ouahigouya, la cité de Naaba Kango souffre d'eau. J'avais très vite cru que le projet Guitti allait être intégré dans ce projet de loi. Mais, il est ressorti que ce projet vise surtout des forages et que les barrages ne sont pas pris en compte.

Je viens donc à cette tribune, demander à monsieur le ministre de songer à intégrer la question de l'approvisionnement de la ville de Ouahigouya à partir du barrage de Guitti dans vos prochaines élaborations de textes. Ouahigouya, c'est quand même près de 200 000 Personnes déplacées internes. Ouahigouya et toutes les communes aux alentours ne sont pas connectés à l'eau potable de l'ONEA.

C'est un cri de cœur, on espère que dans l'examen du budget 2024, ce projet sera inscrit en lettre d'or parce que le partenaire qui devrait financer ce projet a arrêté ses financements. C'est l'AFD qui devrait financer ce projet.

Si vous arrivez à le faire, puisque le projet actuel parle de résilience, Ouahigouya a une population résiliente et elle sera très contente de voir que cette résilience est reconnue et que la question d'eau ne sera pas une difficulté pour elle.

Merci et que Dieu facilite toujours.

Le Président

Amen.

Merci beaucoup, l'honorable SANGARE Moussa a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

J'aimerais d'abord remercier la COMFIB pour le travail abattu.

Ma première question se situe au niveau des résultats attendus de ce projet. En effet, au niveau des résultats attendus, nous avons la réduction de la corvée d'eau de 30 minutes à 15 minutes, surtout pour les femmes et les jeunes filles. Je me dis que c'est très bien, mais ce n'est pas arrivé.

C'est pourquoi, j'aimerais savoir si dans ce projet, un volet est prévu pour la distribution des chariots ou des charrettes au profit des femmes, pour qu'elles puissent y déposer leurs instruments (bidons ou barriques d'eau). Je me dis que même si le temps de la corvée est réduit et que ces femmes se trouvent en train de mettre sur leurs têtes des bidons de 20 litres d'eau, voire plus, je pense que la souffrance reste toujours de mise.

Ma deuxième préoccupation, c'est toujours au niveau des résultats attendus. A ce niveau, on a parlé de la formation et l'équipement de 280 jeunes sur les métiers de l'eau et de l'assainissement (montage et entretien des plaques solaires, plomberie, électromécanique, maçonnerie) dont 30% de femmes et au moins 40% de PDI.

J'aimerais savoir, monsieur le ministre, à ce niveau est-ce qu'une étude sociologique a été faite pour savoir si les femmes de ces six régions sont intéressées par ces métiers d'une part, et d'autre part, si leurs maris vont les laisser faire ce métier ? Qui parle de montage et d'entretien des plaques solaires, cela veut dire que la femme est obligée de grimper sur les toits des gens, ***(Rires de l'assistance)*** là au moins le mari peut comprendre.

Mais concernant la plomberie, elle sera souvent aussi obligée à rentrer dans les cours des gens et malheureusement dans nos contrées, le métier des femmes est toujours influencé par les hommes. C'est pourquoi, je me demande s'il ne serait pas mieux, au niveau de ce projet, de mettre l'accent sur la formation et l'équipement en jardinage au profit des groupements ou associations de femmes ?

Je vous remercie et vous souhaite plein succès pour ce projet.

Le Président

Merci cher collègue. Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la Commission pour répondre aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Il n'y a pas de questions adressées à la Commission.

Le Président

Je remercie le Président et les membres de la COMFIB pour le travail abattu. Je remercie également les commissions saisies pour avis.

A présent, je me tourne vers le gouvernement. Je lui donne la parole pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Roger Baro
Ministre de l'Environnement, de l'Eau
et de l'Assainissement

Merci Monsieur le Président.

Nous remercions les honorables députés pour les questions qu'ils ont bien voulues nous poser, auxquelles nous allons apporter des réponses.

Pour la question de l'honorable OUEDRAOGO Youssouf relative au barrage de Guitti, comme il l'a si bien expliqué, la question avait été posée en commission et nous y avions répondu. Il est prévu l'approvisionnement de l'eau potable pour la ville de Ouahigouya à travers un projet qu'on a dénommé, le Projet d'investissement et de renforcement de capacités, qui est financé normalement par l'Agence française de développement (AFD) et de l'Office nationale de l'eau et de l'assainissement.

Vu le contexte politique, un partenaire s'est retiré mais nous allons avancer. Donc, nous sommes en train de faire une nouvelle planification pour que cette question importante pour l'approvisionnement en eau potable de la ville de Ouahigouya soit prise en compte.

Déjà, on félicite la population de Ouahigouya assez résiliente et nous allons travailler à soulager leur peine en rendant leur résilience plus confortable en termes d'eau potable. C'est prévu dans les planifications et nous allons échanger avec le ministère en charge des finances sur les orientations des plus hautes autorités pour trouver une solution.

Pour les questions de l'honorable Moussa SANGARE : réduction de la corvée d'eau, ce n'est pas arrivé. On a donné les statistiques, nous sommes à 72% pour les normes internationales. Donc, au Burkina Faso pour la corvée d'eau, nous respectons les normes à 72% au moins. Donc, il reste autour de 20% qui ne sont pas atteints. C'est pourquoi, il y a ce projet qui va continuer à résoudre le gap.

Pour la question des chariots, ce n'est pas spécifiquement noté dans le projet mais il appartiendra aux acteurs sur le terrain, dans le déroulé des activités, de voir quels sont les éléments qui peuvent alléger la tâche. Si les chariots sont nécessaires, c'est un projet qui est mis en œuvre étroitement avec les communes et les populations bénéficiaires ; elles verront dans la mise en œuvre, qu'est-ce qu'on peut faire pour alléger certains éléments.

Mais les questions de chariots, c'est assez subsidiaire. Ce n'est pas spécifiquement noté dans le projet. Mais cela peut se résoudre dans la mise en œuvre.

Pour la formation des 220 jeunes, on a précisé que c'est pour leur recrutement et leur formation. Cela se fera de concert avec les collectivités et les bénéficiaires. Donc, les termes de référence seront élaborés et validés. Pour les études sociologiques, on n'a pas fait d'études spécifiques, mais des

données sont connues. Le Burkina Faso est un pays de savane, ces questions sont un peu connues.

Pour les femmes qui vont travailler, monter sur les toits, rentrer dans les domiciles, je crois que nous sommes dans une dynamique où on doit permettre à tout Burkinabè, quel que soit son sexe, de faire le travail qui lui sied. On ne doit plus forcément demander l'avis d'un conjoint et nous n'allons pas demander cela. Mais, il est important qu'on puisse permettre à chacun de développer son génie. Si une femme peut réparer la plomberie dans un domicile, cela doit se faire, conformément à la règlementation sur l'accès au domicile et les femmes peuvent le faire, cela est normal. Si elles doivent monter sur des toits, cela doit se faire aussi conformément à la règlementation et à leur état sanitaire. Si tout cela est réuni, elles vont le faire.

Mais quand ce n'est pas réuni, on ne va pas le faire. Même les hommes. Il y a des hommes qui n'ont pas accès forcément à certains domiciles, vu certaines situations. Donc, quand vous devez rentrer dans un salon pour faire des réparations et qu'on signale qu'il n'y a que des femmes, vous allez freiner un peu, vous entourer de toutes les conditions pour ne pas y être seul. ***(Rires)*** Peut-être que le mari ou son frère va vous accompagner, mais vous n'allez pas vous y aventurer seul.

Le terrain commande la manœuvre. Permettons à chaque citoyen de développer son potentiel et de l'exprimer, conformément à la règlementation et aux conditions de terrain.

Excellence Monsieur le Président, voici le tour de ces deux questions en termes de réponse et nous restons disponibles pour échanger autour de ces questions, pour qu'en matière d'eau et d'assainissement, les populations soient soulagées.

Merci beaucoup.

<u>Le Président</u>

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion, les articles du projet de loi, objet du dossier n°064.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

Mme Haoua FOFANA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°064

Excellence Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Les visas. Y a-t-il des observations ?

Mme Haoua FOFANA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°064

Excellence Monsieur le Président, les amendements sont en gras et en notes de bas de page.

Le Président

Merci.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 67 votants.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

Mme Haoua FOFANA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°064

Excellence Monsieur le Président, les amendements sont en gras et en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

Mme Haoua FOFANA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°064

Excellence Monsieur le Président, les amendements sont en gras et en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67
Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du **dossier n°064** :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

Je passe en discussion, le dossier n°071. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

(Le gouvernement répond par la négative)

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable SAVADOGO Yacouba à présenter le rapport de synthèse de la Commission.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°071

Merci bien monsieur le Président de la Commission.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Chers collègues ;

Mesdames et messieurs de l'administration parlementaire ;

Messieurs les journalistes puisque je ne vois pas de femmes.

Je suis Yacouba SAVADOGO, désigné par la Commission des finances et du budget pour vous présenter la synthèse du rapport n°2023-035/ALT/COMFIB du dossier n°071, relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2022063/PR BF 2022 37 00 signé le 25 novembre 2022 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du projet de construction et d'équipement de l'Université virtuelle du Burkina Faso.

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 12 septembre de 16 heures 35 minutes à 17 heures 47 minutes et le vendredi 15 septembre de 15 heures 05 minutes à 16 heures 19 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt 11 ^{0} 2022063/ PR BF 2022 37 00 signé le 25 novembre 2022 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du projet de construction et d'équipement de l'Université virtuelle du Burkina Faso.

Au préalable, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi, le lundi 11 septembre 2023 de 12 heures 41 minutes à 13 heures 38 minutes.

Le gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par le Professeur Adjima THIOMBIANO, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Sié François d'Assise COULIBALY ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Kanibè TUINA ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Drissa KY.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

Je voudrais avec votre permission, Excellence Monsieur le Président, passer sur les grands traits de ces points énoncés qui se trouvent dans le rapport qui vous a été transmis.

A l'issue du débat général, -si vous m’avez permis, monsieur le Président- les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements et je vous rappelle que ces amendements ont été intégrés au texte issu de la Commission.

La Commission des finances et du budget, au terme de l'examen du projet de loi, est convaincue que la ratification de l'accord de prêt, objet du présent projet de loi, contribuera à la promotion de la qualité et à la diversification des offres de formation du supérieur et de la recherche scientifique en lien avec les besoins socioéconomiques du pays et de la sous-région.

En effet, elle permettra :

- de construire et d'équiper le siège de Université virtuelle et de I'ENO de Ziniaré et de toutes les régions du pays, destinés à recevoir les étudiants issus de toutes les couches socio-économiques ;
- de renforcer les infrastructures informatiques de I'UV-BF à travers une augmentation de la capacité du Datacenter de I'UV-BF ;
- de faciliter l'installation de deux (02) stations de télémédecine ;

 d'augmenter les capacités du laboratoire de réalité virtuelle ;
- de contribuer à l'intégration des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur.

Par conséquent, monsieur le Président, la Commission des finances et du budget recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023.

Le Président de la Commission : Moussa NOMBO et moi-même, Yacouba SAVADOGO, rapporteur.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.
Je passe la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence.

Je vais inviter l'honorable Sié François d'Assise COULIBALY à livrer le rapport de la commission.

Merci.

M. Sié François d'Assise COULIBALY
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°071

Merci honorable Président de la Commission.

Bonjour, Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Bonjour chers membres du gouvernement.

Bonjour les honorables députés.

Mesdames et messieurs les journalistes parce qu'il y a aussi des femmes. ***(Rires)***

Chers administrateurs parlementaires ;

Bonjour à tous.

Je m'en vais vous livrer rapidement l'appréciation et l'avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité sur le dossier n°071 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2022063/PR BF 2022 37 00 signé le 25 novembre 2022 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du projet de construction et d'équipement de l'Université virtuelle du Burkina Faso.

Avec la permission de son Excellence, je vais directement à l'appréciation.

Appréciation et avis de la Commission

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification du présent accord de prêt contribuera à améliorer l'accès à un enseignement supérieur de qualité au Burkina Faso à travers les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 18 septembre 2023.

Le Vice-Président de la Commission : Thomas TRAORE

Le rapporteur : Sié François d'Assise COULIBALY que je suis.

Merci.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

M. Kanibè TUINA
Vice-président de la CDD

Excellence Monsieur le Président, je me donne la parole pour faire lecture du rapport de la CDD. ***(Rires de l'assistance)***

M. Kanibè TUINA
Rapporteur de la CDD pour le dossier n°071

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Personnalités distinguées à vos grades respectifs, vous avez le bonjour des populations de Koumbri. ***(Rires des députés)***

Nous sommes en guerre et nous nous devons de l'avoir toujours à l'esprit. J'ai répondu présent à cette tribune, pour l'avis tant attendu de la Commission du développement durable au sujet du dossier n°071.

Si vous permettez, Excellence, je vais à l'appréciation.

Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB, fait par le député rapporteur, moi-même, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

De ces échanges, la CDD note que le projet de construction et d'équipement de l'Université Virtuelle peut atténuer le déséquilibre entre la pléthorique population estudiantine et les infrastructures universitaires dont les capacités d'accueil sont inadaptées à une offre éducative de qualité. Ce faisant, il peut contribuer à apporter une réponse appropriée aux crises structurelles, récurrentes, dans nos universités publiques.

Aussi, la Commission relève avec satisfaction que le projet de loi promeut la télémédecine et une offre de formation andragogique orientée vers des filières porteuses, telles l'agriculture et l'élevage.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 14 septembre 2023.

Le Président de la Commission : Moussa KONE
Le rapporteur : Kanibè TUINA.

Je vous remercie.

Excellence Monsieur le Président, il y a une poulotte qui est venue s'asseoir pour me « wacker » ce matin ; je crois que j'ai échappé.

(Commentaires et Rires des députés)

Le Président

Qu'est-ce qui se passe avec cette histoire de « wack » à l'hémicycle ? Il semble que l'honorable TUINA Kanibè soit « wacké » par une poulotte, mais il dit y avoir échappé. ***(Rires de l'assistance)***

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Drissa KY, à bien vouloir livrer à la plénière, le contenu du rapport d'avis de la CGSASH.

Je vous remercie.

M. Drissa KY
Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°071

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers collègues députés ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Chers fonctionnaires parlementaires ;

Mesdames et messieurs des médias.

Je m'en vais vous livrer la teneur du rapport d'avis de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), estime que la ratification du présent accord de prêt permettra :

- à l'Université virtuelle du Burkina Faso de promouvoir l'intégration des technologies innovantes dans l'enseignement supérieur ;
- ensuite d'améliorer l'accès et la qualité de la formation, conformément aux principes du développement durable.

Par conséquent, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la Commission recommande vivement au gouvernement l'accroissement de la qualité et du débit de la connexion internet afin de la rendre plus accessible, sur toute l'étendue du territoire national et à moindre coût.

Ouagadougou, le 19 septembre 2023.

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : Drissa KY

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

Honorable Souleymane OUEDRAOGO a la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Je n'ai pas de question mais un petit commentaire. Et pour commencer, je voudrais raconter une petite histoire me concernant, pas pour rappeler d'où je viens, mais surtout pour insister sur la nécessité que ce projet que nous avons devant nous, que nous devons adopter bientôt, ce financement à la réalisation tienne compte véritablement d'une catégorie d'étudiants, qui, de plus en plus, semblent être délaissés dans nos universités et même dans nos institutions d'enseignement supérieur.

Quand j'étais étudiant, à l'université de Ouagadougou, il y a plus d'une dizaine d'années, dans un des bâtiments dénommé bâtiment Belge, il était développé un projet virtuel de ce type. Donc, c'était devenu un centre de prédilection pour la recherche de la plupart des étudiants. Naturellement, ce centre virtuel offrait aux étudiants, un espace qui leur permettait de renforcer leurs capacités et de façon immanquable, la différence était nette. Ceux qui avaient pris l'habitude d'aller fréquenter ce centre, au niveau des notes, on pouvait ressentir la différence.

Ce qui m'a poussé d'ailleurs à me présenter un matin devant le responsable de ce centre virtuel, pour lui demander d'adapter un des ordinateurs pour me permettre également de faire des recherches au même titre que les autres étudiants. La réponse qui m'a été donnée, c'est qu'il n'y en a pas assez pour les étudiants dit normaux. Pour me dire qu'en fait, je n'ai pas ma place là-bas. Cela m'a attristé parce que j'avais voulu également engranger des 16 et des 17 de moyenne, avoir des notes d'excellence, même avoir la chance d'aller en Suisse. Il y avait même une bourse qui était réservée aux meilleurs étudiants en droit pour aller suivre une formation spécialisée en Suisse. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, je suis reparti tout triste parce qu'effectivement, ce centre virtuel n'était pas adapté.

Je lance cet appel à monsieur le ministre, pour qu'à la mise en œuvre de cet ambitieux projet, gigantesque, cette question soit prise en compte. En son temps, j'étais le seul et toutes les raisons étaient peut-être soutenables.

Mais aujourd'hui, ils sont nombreux, ce sont des centaines. Il faut rendre ce projet accessible non seulement en matière d'infrastructures, accessibilité physique, pour ceux qui ont des mobilités réduites, mais accessibilité à l'outil informatique parce que justement, il y a de l'expertise. La bibliothèque centrale de l'université de Ouagadougou a déjà commencé. Récemment, ils ont commandé du matériel adapté pour rendre cette bibliothèque accessible aux étudiants handicapés visuels et auditifs.

Donc, je pense que le projet pourrait puiser auprès de la bibliothèque centrale de l'Université cette expertise, pour rendre ce gigantesque projet inclusif des étudiants handicapés. C'est ainsi que nous allons peut-être avancer dans un développement homogène, pour que, après avoir atteint un niveau, on ne soit pas toujours obligé de raccommoder pour pouvoir attendre les autres. Cela nous mettra toujours en retard.

Je vous remercie.

Le Président

Avant de passer la parole au collègue suivant, je voudrais vraiment relever le courage que le collègue a eu dans ses études et toutes les difficultés parce que je peux témoigner. Nous avons commencé la première année de droit ensemble, mais je suis revenu en tant qu'enseignant, corriger les copies de mon collègue OUEDRAOGO Souleymane. Il était encore étudiant en FAC de droit.

C'est dire que son cri de cœur qu'il a lancé tout à l'heure est fondé et le gouvernement doit voir comment permettre à ces étudiants handicapés visuels, auditifs ou à mobilité réduite, de pouvoir poursuivre un cursus normal.

Sa difficulté, c'était beaucoup plus parce que l'offre éducatif n'est pas contre les contraintes qui étaient les siennes. Il avait du mal à voir les cours, et quand il avait les cours, on amène le sujet, mais on ne tient pas compte de lui. On arrive, on distribue les sujets, lui il est assis, comment peut-il savoir qu'est-ce qui est écrit sur la feuille.

Quand cette contrainte est levée, il lui faut bien sûr composer en braille ; et il faut trouver quelqu'un pour traduire avant que sa copie ne revienne. Donc, tout le monde avait leurs notes et lui il avait sa note beaucoup plus tard, si sa copie n'est pas perdue quelque part. Donc, il a traversé toutes ces difficultés pour finir le droit en plusieurs années.

C'est dire que, c'est un cri de cœur que je partage et du reste, nous avons reçu, il n'y a pas si longtemps, des étudiants qui traversent les mêmes difficultés et qui demandent à ce que bien sûr des mesures soient prises, pour leur permettre de pouvoir poursuivre leur cursus comme tous les autres étudiants.

Je voulais vraiment m'associer à ce cri de cœur et demander au gouvernement de prendre les mesures qui sied.

Merci.

Le collègue Aimé Yiompouen SOME a la parole.

M. Yiompouen Aimé SOME (GC/PDCE)

Merci Excellence.

Distingués invités, à vos grades et fonctions respectifs.

Je voudrais saluer d'abord la COMFIB saisie au fond pour le travail et les autres commissions saisies pour avis.

Ma première préoccupation a été pris compte par mon devancier et je voudrais encore insister parce que de plus en plus aujourd'hui, le handicap c'est quelque chose, soit on nait avec ou cela peut survenir et nul n'est à l'abri. Donc autant que nous sommes, on peut se retrouver dans cette situation. Aujourd'hui, quand on regarde les enfants autistes, il y en a de plus en plus, on ne sait pas pourquoi. Mais quand on regarde dans la population, cela ne fait qu'augmenter. Il faudrait vraiment que dans ce projet, on songe déjà à trouver les moyens de pouvoir prendre ces enfants en compte.

Ma deuxième préoccupation a été soulevée dans le rapport de la CGSASH, c'est vraiment le problème du débit. Avec l'avènement de la fibre optique, je crois que cela avait suscité beaucoup d'espoir, peut-être que ce n'est pas encore fini, mais on constate aujourd'hui que ce problème de débit est toujours posé. Vous allez beau avoir vos mégas, avoir la connexion pour travailler avec, ce n'est vraiment pas facile. Surtout si on veut faire de la télémédecine avec un débit qui va beuguer, je ne sais pas comment cela pourrait se faire. Pendant qu'un chirurgien doit assister l'autre qui est en train d'opérer, mais l'intervention ne va pas attendre que le débit revienne. C'est le vrai problème ici, je ne comprends pas pourquoi quand on est ailleurs, le débit est bon et quand on est chez nous, le débit pose problème.

Pour moi, il faut faire l'effort avec des cahiers de charge. Les opérateurs qui ne peuvent pas vraiment fournir le débit mais que l'on voit comment faire pour que d'autres opérateurs qui sont à mesure de le faire viennent. C'est là tout le problème, on peut mettre le matériel mais quand des problèmes d'opérateurs se posent, il faut que le débit soit vraiment satisfaisant.

Ma troisième préoccupation qui est notamment une question, c'est les ENO. A la réponse n°16 notamment pour les régions, c'est projeté pour 2030 pour les 13 régions. C'est bien, mais il serait souhaitable à mon avis si on pouvait, je ne sais pas s'il faut faire un numéro d'ordre. Dans ce pays, quand on dit que les 13 régions, c'est en 2030 et après on ne sait jamais comment cela se passe et cela se retrouve… bon… après d'autres régions...

Je pense qu'on a eu un exemple, notamment le 11 décembre où c'était tournant et plus au moins chaque région savait quel est son ordre. Ce n'est pas une question de date, mais parfois, c'est de voir comment on peut arriver à avoir un ordre. Et en fonction de la mobilisation des ressources, la région saura que tant que telle région n'est pas encore desservie, telle autre région ne sera pas desservie. Je ne sais pas mais je pense, cela évite beaucoup de,… je ne sais pas s'il faut dire tripatouillage ou comment, c'est ce qui crée toujours les problèmes. Les gens se sentent toujours délaissés ou politisés.

En fonction du contexte, on trouve qu'on a préféré aller dans telle région politiquement plus profitable ou je ne sais pas. Il serait peut-être souhaitable que les Universités dans les différentes régions, vous essayez de faire un ordre, on fait une projection ou une planification d'ordre et chaque Université saura qu'elle passerait peut-être en 2e, 3e ainsi de suite.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PCDE)

Merci bien Excellence.

J'ai une préoccupation et elle est en lien avec la maintenance du système informatique et des équipements qui seront installés, pour ce qui concerne l'université virtuelle.

A la question n°04, il y a eu des réponses mais j'aimerais avoir plus de précisions. Donc en cela, je voulais demander au gouvernement, est-ce que pour ce projet, il y a un contrat de maintenance qui a été signé en bonne et due forme pour prendre en charge tous les équipements qui seront installés ? On se rappelle que dans ce pays, le manque de contrat de maintenance a paralysé tout un service qui avait pourtant été financé à coups de milliards. Donc, qu'en est-il du contrat de maintenance pendant le projet pour éviter qu'une panne quelconque ne vienne entraver la bonne marche du projet ?

J'aimerais aussi savoir, après le projet, qu'est-ce qui est prévu en termes de maintenance de ces infrastructures de tous ces équipements qui seront utilisés ? A la fin du projet, comment tout cela se passe et qu'est-ce qui est prévu ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci. L'honorable Yentema Arnaud TINDANO.

M. Yentema Arnaud TINDANO (GC/PP)

Merci Excellence.

Je suis un peu grippé ce matin. Je voudrais également intervenir sur la question de la disponibilité de l'internet sur toute l'étendue de notre territoire. C'est vrai que la question a été posée, elle a également reçu une réponse mais c'est une question latente.

Le projet d'instauration de l'Université virtuelle est noble et à saluer, mais, je crois qu'en amont, il faudra vraiment travailler à s'assurer que le fil conducteur même de la fonctionnalité de cette université virtuelle est établie. On peut aller à l'établissement du projet tant qu'on ne va pas régler la question de débit internet, la question de la disponibilité de l'internet dans notre pays, ce sera vraiment des projets vains.

Tous les projets qui sont liés à l'internet sont dans de grandes difficultés. Les plateformes pour les inscriptions en ligne pour le campus et autres, on voit et on entend un peu sur les réseaux sociaux, tous les problèmes liés à l'internet.

Je voudrais également demander au gouvernement de s'y atteler et de faire en sorte qu'on puisse régler un temps soit peu la question de l'internet pour ne pas connaître un échec à travers un prêt qu'on aurait contracté pour des décennies.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine.

Mme Sabine OUEDRAOGO/COMPOAORE (GC/OSC)

Merci, Excellence.

Mes préoccupations ont déjà été prises en compte. Mais, je voudrais insister sur la diversité de nos régions. Le fait que ce projet est très pertinent et qu'il doit couvrir toutes les 13 régions ; je suis d'accord et je m'aligne sur les préoccupations des autres députés car il y a des infrastructures que nous érigeons et par la suite, ça devient, vous m'excusez du mot, du gâchis. Non seulement, il y a l'électricité, l'internet mais il y a aussi la sécurisation de ces lieux.

Donc, je voudrais demander au gouvernement de réfléchir à cela, surtout la sécurisation même de nos infrastructures. Auparavant nous n'avions pas pensé à cela. Et on a vu des grandes infrastructures qu'aujourd'hui, nos ennemis même sont rentrés dilapider, ramasser tout ce que l'Etat a investi dans ces bâtiments. Donc, c'est toujours bon aussi de réfléchir sur le débit d'internet, l'électricité et la sécurisation de ces Universités virtuelles.

Aussi, je voudrais m'assurer, est-ce que le gouvernement a pris toutes les garanties pour avoir un médecin puisqu'il y a la médecine télé qui sera érigée. Est-ce que dans toutes les régions déjà, le gouvernement peut nous assurer qu'il y aura un médecin qui est là pour répondre aux besoins de ces médecines télé.

Merci.

Le Président

Merci chère collègue. L'honorable Lassina GUITI.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

J'ai une question et peut-être un commentaire. Je vais plutôt commencer par le commentaire relativement à l'enseignement virtuel. C'est pour dire que s'il y a quelque chose à développer au Burkina Faso aujourd'hui, c'est bien l'enseignement virtuel.

Lorsqu'on suit un peu les choses, on se rend compte que l'enseignement supérieur devient de plus en plus virtuel un peu partout dans le monde. Et cela permettra de résoudre les éternels problèmes des capacités d'accueil dans les Universités où on sait qu'on ne pourra pas construire des amphis chaque année. Et même que c'est du gâchis aujourd'hui que de construire même des amphis. Permettre aux gens de suivre les cours à partir de là où ils sont et c'est fini. Permettre aux gens de composer à partir de là où ils sont, et c'est fini et on résout les problèmes même des retards. Comme c'est fait au niveau des concours, si les gens composent virtuellement, la correction pourrait être également virtuelle. Toute de suite, les problèmes de retards sont résolus, tout le monde est tranquille et en paix. Tous les enfants du pays parviennent à étudier, que leurs parents aient les moyens ou pas.

Aujourd'hui, avec les problèmes que nos Universités traditionnelles connaissent, c'est comme si vous êtes le fils d'un pauvre, vous ne pouvez plus étudier. Et même si vous vous inscrivez à l'Université, vous ne savez pas quand est-ce que vous finissez quels que soient les efforts que vous fournissez. C'est pourquoi, je dis que l'enseignement virtuel, c'est vraiment celui qu'il nous faut dans notre contexte actuel.

Maintenant la question, c'est au niveau des composantes du projet. J'ai vu par exemple composante 1, Etudes. Pour moi, pour monter un projet, on fait d'abord les études, on sait ce dont on a besoin et on va maintenant chercher l'argent.

Mais pour ce projet, j'ai comme l'impression que finalement, c'est l'argent qu'on est allé chercher qui doit venir nous aider à faire les études et à savoir ce qu'on fait finalement. Je me suis posé vraiment des questions, quand j'ai lu composante études dans un projet. Je ne sais pas si tout le monde perçoit ce que je perçois, mais je voulais vraiment qu'on m'explique cela.

La composante Etudes doit être prise en compte dans le financement reçu au titre du projet, cela veut dire qu'on est allé emprunter de l'argent, ensuite, on vient se poser la question, qu'est-ce qu'on fait de cet argent ?

Merci.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable Moussa SANGARE a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

Au niveau du contexte et justification, le gouvernement a reconnu que l'un des problèmes de nos Universités, c'est le déphasage des offres de formation en rapport avec les besoins actuels du marché de l'emploi et de l'économie nationale. Il a été reconnu aussi le taux élevé d'abandon en première année de Licence.

Je me dis qu'à ce niveau, beaucoup d'étudiants se disent aujourd'hui en année de Licence, le taux d'abandon est très élevé. Puisque tu peux faire 05, 06 ans en Licence, beaucoup d'étudiants comme ils ont compris qu'ils ne vont jamais être riches en faisant ces études, n'en parlons pas de prendre soins des parents qui nous ont soutenu à l'Université. Donc, beaucoup de gens préfèrent aller se chercher ailleurs. Quant aux femmes étudiantes aussi, elles se disent mieux vaut aller se marier que de compter sur des études pour lesquelles, il est difficile d'avoir la Licence.

Donc, monsieur le ministre, j'aimerais savoir ici, quel est le contenu que nous allons mettre dans cette Université virtuelle. Autrement dit, en quoi le contenu sera une solution au déphasage des offres de formation en rapport avec les besoins actuels du marché de l'emploi et de l'économie nationale ?

C'est bien de donner des cours à distance, mais si ce sont les mêmes choses qui vont se répéter, je ne vois pas un plus que ce projet va apporter aux Burkinabè de demain ?

Concernant les filières, vous avez souligné Master en agriculture de précision ou (e-agriculture) à venir, on ne sait pas quand ?

Licence en robotisme et automatisme, qui aussi est à venir. Vous voyez que ce sont des filières porteuses d'économie ou bien scientifiques qui peuvent apporter un plus à notre économie, mais jusqu'à présent, nous ne savons pas quand est-ce que ces filières vont venir.

Enfin, la dernière question, est-ce que la mise en œuvre de l'Université virtuelle va s'accompagner de l'augmentation du FONER ? Pour les questions de connexion puisqu'il faut acheter des mégas et nous savons que les étudiants font face à beaucoup de difficultés. S'il faut mettre en place une Université virtuelle sans augmentation de FONER, je pense que les étudiants vont plus souffrir pour faire des recherches allant dans ce domaine.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions, je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Excellence, la Commission n'a pas reçu de questions. Nous allons laisser la parole au gouvernement.

Le Président

Je remercie le Président de la Commission.

Merci également aux membres de la COMFIB et aux commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Adjima THIOMBIANO
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs ;

C'est un plaisir et un honneur pour moi d'être ici, en ce haut lieu de la démocratie, pour répondre aux préoccupations des députés qui sont combien pertinentes.

Je vais commencer par remercier monsieur Souleymane OUEDRAOGO pour son témoignage pathétique, émouvant et interpellateur et le rassurer que l'éducation inclusive est une préoccupation qui est prise à bras le corps par le système universitaire et éducatif. Et c'est sûr que dans la mise en œuvre de ce projet, des mesures seront prises pour favoriser la prise en charge du handicap. Le gouvernement en est conscient.

Merci.

Je viens maintenant à l'honorable Aimé SOME qui a également évoqué la question de la prise en charge du handicap. Merci pour son plaidoyer, le gouvernement en est conscient.

La deuxième partie de son intervention est liée au problème de débit. Je crois que le gouvernement en est conscient également et un projet de connectivité futuriste a été contracté avec la banque mondiale. C'est pour dire que ce projet ne va pas connaître « Inchalah », ce problème de connectivité puisqu'il a été pris en charge par le gouvernement qui a signé un contrat avec la banque mondiale.

Ensuite, il a posé un problème de calendrier. La mise en place des ENO. Je pense que depuis l'insurrection, les Burkinabè sont devenus vigilants. Et je ne vois pas ce gouvernement, même après nous, qui va s'hasarder à trafiquer ce calendrier comme cela a été le cas à l'occasion du 11 décembre de Kaya, qui avait été détourné en faveur de Ziniaré. Je pense que cette expérience ne va plus jamais se répéter au Burkina Faso, quel que soit le gouvernement en place. C'est sûr.

Il y a l'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA qui a posé le problème de maintenance. Je pense que c'est une préoccupation pertinente qui est prise en compte dans le projet. D'abord, il y a que des agents qui vont y travailler seront formés à la maintenance et ensuite, il y a dans le projet des dispositions qui prévoient la prise en charge de la maintenance.

Maintenant qu'est-ce qui va se passer après ? Il va sans dire qu'après, il va falloir assurer la continuité de la maintenance. C'est pourquoi, le gouvernement a prévu par an, cinq (05) milliards pour ce projet. C'est pour dire que même après le retrait de ceux qui nous accompagnent, le

gouvernement mettra tout en œuvre, pour assurer la maintenance parce que sans maintenance, ce serait un véritable gâchis.

Ensuite, le député TINDANO est revenu également sur la question de la disponibilité de la connexion internet. Je pense que les éléments de réponse ont déjà été apportés à cette question.

Ensuite, il y a l'honorable Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE qui a posé le problème en lien avec les ENO. Elle a donné un exemple, dans un ENO, s'il n'y a pas la présence d'un médecin, est-ce que le module sur la télémédecine sera assuré ? Justement, c'est à cette préoccupation que répond l'université virtuelle, on n'a pas besoin de la présence physique d'un médecin surtout sur les lieux pour assurer l'enseignement de modules.

A partir de Ouagadougou, on peut enseigner en direction de tous les ENO. On n'a pas besoin de la présence physique. Donc, c'est à cette problématique que répond justement l'Université virtuelle.

Honorable, je pense que votre préoccupation est déjà prise en compte, c'est pour cela qu'ils ont mis en place justement, l'Université virtuelle.

Un honorable qui a posé le problème de l'étude. Voyez-vous, il s'agit d'études complémentaires. Sinon, des études avaient été bien menées. Avant même d'aller négocier le prêt, il y avait une étude. La composante études, c'est une composante complémentaire. C'est une étude qui a été déjà réalisée.

L'honorable Moussa SANGARE a posé le problème d'abandon. C'est vrai, je pense que c'est un véritable problème. Aujourd'hui, les gens redoutent l'Université. Non pas parce qu'ils n'ont pas le potentiel intellectuel mais parce que les conditions sont ainsi faites, que cela brise les intelligences, ça brise les motivations.

C'est une des raisons justement qui a contribué à la mise en place de l'Université virtuelle du Burkina Faso et ce sont des enseignants de haut niveau, des gestionnaires, des économistes, qui se sont assis pour réfléchir à toutes ces questions. Pour voir comment peut-on faire pour que notre Université soit une université de son siècle, à l'image de ce qui se passe partout dans le monde. C'est tout ce processus qui a abouti à la mise en place de l'Université virtuelle.

Rassurez-vous, honorable SANGARE, les filières qui y sont inscrites sont des filières d'avenir. Elles ont été étudiées et nous avons le potentiel

qu'il faut pour dispenser les modules qui sont prévus dans le cadre de cette Université virtuelle.

Il peut se rassurer de plus en plus, ce sont des espaces numériques ouverts. Même vous, honorables députés, vous pouvez être inscrits à ces Universités parce qu'on n'a jamais fini d'apprendre. Et c'est sûr que très bientôt, la question des chevauchements des années académiques sera derrière nous grâce à la mise en place de cette université.

C'est pourquoi, il faut saluer la vigilance et la vision des députés qui ont accepté volontiers d'accompagner ce projet. C'est un projet qui témoigne de la vision du gouvernement de ne pas faire du surplace, de faire dans la rupture et je crois que très bientôt, s'il plaît à Dieu, si vous permettez la mise en place de cet espace, vous verrez un grand changement, aussi bien en ce qui concerne l'accès, qu'en ce qui concerne la qualité de l'offre d'éducation.

Je vous remercie.

S'il y a des questions, je suis toujours à votre disposition pour apporter des éléments de réponse.

Le Président

Merci monsieur le ministre.

Merci pour cette disponibilité.

Merci pour les éléments de réponse apportés aux préoccupations des collègues députés.

Le débat général est clos. ***(Coup du maillet)***

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°071.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°071

L'intitulé du projet de loi est amendé et l'amendement est en gras, inscrit en bas de page, Monsieur le Président.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°071

Oui, il y a des amendements au niveau des visas et c'est inscrit en bas de page, en gras également.

Le Président

Merci.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président.

Avec l'arrivée d'un député, nous sommes à présent à 68 votants.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°071

Monsieur le Président, l'article 1 a été amendé. L'amendement est en gras et inscrit en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 68
Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°071

L'article 2 n'a pas d'amendement, Monsieur le Président.

Le Président

Monsieur le rapporteur, à l'article 2, je vois une note de bas de page. C'est bien un amendement ?

M. Yacouba SAVADOGO
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°071

Oui, il y a un amendement mais c'est au niveau même de l'article.

Article 2, écrire le « A » de article en majuscule et le reste en minuscule.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 68
Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°071 :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 68

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

Le Président

Enfin, j'appelle en discussion, le dossier n°063.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

(Le gouvernement répond par la négative)

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget (COMFIB), pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable ZOUNGRANA Nemata Brigitte a présenté le rapport de la Commission à la plénière.

Mme Nemata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°063

Merci monsieur le Président de la Commission,

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les ministres ;

Honorables députés ;

Tout protocole étant précédemment cité ;

Bonjour.

Rapport n°2023-036/ALT/COMFIB.

Dossier n°063 relatif au projet de loi portant modification de la loi n°023-2009/AN du 14 mai 2009 portant règlementation des systèmes financiers décentralisés (SFD).

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget par la députée Nemata Brigitte ZOUNGRANA, rapporteur.

(Elle donne lecture intégrale du rapport)

Ouagadougou, le 21 septembre 2023.

Le Président : Moussa NOMBO
Le rapporteur : Nemata Brigitte ZOUNGRANA

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

M. Moussa KONE
Président de la CDD

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je donne la parole à l'honorable Sayouba ZONGO, de présenter à la plénière, le rapport de la CDD.

M. Sayouba ZONGO
Rapporteur de la CDD pour le dossier n°063

Merci bien Excellence.

Pour gagner en temps et en efficacité, j'aimerais avec votre autorisation, aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Merci bien Excellence.

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB, par le député rapporteur que je suis et se fondant sur l'appropriation du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi, permettra aux systèmes financiers décentralisés qui le désirent, d'exercer des activités conformes aux principes de la finance islamique.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 22 septembre 2023.

Le Vice-président : Kanibè TUINA, Chevalier de l'Ordre du mérite
Le rapporteur : Sayouba ZONGO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne à présent, la parole au Président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

M. Lassina GUITI
Président de la CAGIDH

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais passer la parole au député Yaya KARAMBIRI pour nous donner l'avis de la CAGIDH.

M. Yaya KARAMBIRI
Rapporteur de la CAGIDH pour le dossier n°063

Merci beaucoup monsieur le Président de la CAGIDH.

Excellence Monsieur le Président, l'honneur me revient de présenter le rapport d'avis de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains, relatif au dossier n°063, du présent projet de loi.

Après le brillant exposé du rapporteur de la Commission des finances et du budget, commission saisie au fond, je m'en vais donner l'appréciation et l'avis issus de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH).

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra :

- la création d'un environnement favorable à l'éclosion de nouveaux produits financiers pour les systèmes financiers décentralisés ;
- l'intégration des opérations de la finance islamique dans les systèmes financiers décentralisés ;
- l'exercice des activités conformes à la finance islamique par les systèmes financiers décentralisés.

Par conséquent et au regard de ce qui précède, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 22 septembre 2023.

Le Président de la Commission : Lassina GUITI

Le rapporteur : Yaya KARAMBIRI

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH, pour son rapport d'avis.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter, une fois de plus, le député Drissa KY, à bien vouloir livrer le contenu du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

M. Drissa KY
Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°063

Merci madame la Présidente.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Tout protocole respecté ;

De retour à la tribune, je viens pour porter le rapport d'avis de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Une fois de plus, Excellence, je voudrais avec votre permission passer directement à l'appréciation et avis de la Commission.

Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte rendu du rapport de la Commission des finances et du budget fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire, estime que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- aux systèmes financiers décentralisés qui le désirent, d'exercer des activités conformes aux principes de la finance islamique ;
- de lutter contre les inégalités de par les caractéristiques assez particulières de sa clientèle tels que le secteur informel et les ménages de très bas niveau de revenu ;

Par conséquent, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire, émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

A Ouagadougou, le 22 septembre 2023.

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : Drissa KY

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

L'honorable Issa SAWADOGO a la parole.

M. Issa SAWADOGO (GC/OSC)

Merci Excellence.

Je voudrais avant tout propos, dire merci au gouvernement pour les nombreuses initiatives et féliciter également madame le ministre parce qu'elle est l'un des membres du gouvernement qui a été beaucoup sollicitée depuis notre installation. Félicitations et bon vent.

Ma préoccupation est la suivante : madame le ministre, est-ce que votre département a une fois déjà évalué les prêts déjà contractés par notre pays depuis 1960 à nos jours ? Ces prêts ont-ils toujours apportés une plus-value à notre pays ? Cette préoccupation parce que je me soucie de l'avenir de nos enfants. Il ne faudrait pas que ces prêts puissent compromettre la génération future et aussi, que notre pays ne croupisse pas sous le poids des dettes, au point de nous empêcher de marcher vers la souveraineté tant attendue.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Souleymane OUEDRAOGO a la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)

Merci Excellence.

J'avoue que lorsque j'ai été associé à l'examen de ce dossier, j'ai été beaucoup édifié et enrichi d'autant plus que le dossier m'a trop appris parce qu'on a parlé d'un nouveau système qui était méconnu, la finance islamique. Pour moi, la finance n'avait pas de couleur ni de connotation, elle est tout simplement finance. Et quand on a parlé de la finance islamique, j'ai cherché à comprendre et effectivement, cela m'a beaucoup édifié.

Et entre temps au moment où je croyais avoir suffisamment abreuvé de la source de ce dossier, les connaissances en termes de plus-value, j'entends par voix d'actualité, la finance chrétienne qui était en conclave d'ailleurs à quelques encablures de l'examen de ce dossier ; et là je me suis posé des questions. Pourquoi le gouvernement s'est intéressé à la finance islamique alors qu'il existe d'autres systèmes financiers, au point de faire le bilan, puisqu'ils étaient en train de faire le bilan de la finance chrétienne.

Je voudrais savoir pourquoi justement cette révision n'a pas tenu compte de cette finance chrétienne ? Je voulais savoir également pourquoi le gouvernement n'a pas évoqué cette finance chrétienne dans ses exposés de motifs, alors que cela existe. Est-ce que la finance chrétienne a l'apparence de la finance classique, voilà pourquoi on ne l'a pas citée ? Qu'en est-il réellement ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable Moussa SANGARE.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

Madame la ministre au niveau du nouveau produit offert par les systèmes décentralisés, figure la banque à distance. J'aimerais savoir à quoi renvoie la banque à distance ? Cette banque à distance sera-t-elle accessible aux populations ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE à la parole.

M. Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE (GC/FDS)

Merci Excellence.

Félicitations à la COMFIB pour le remarquable travail et merci au gouvernement pour sa constante présence.

Madame la ministre, est-ce qu'après l'adoption du présent projet de loi, le gouvernement prévoit des campagnes de sensibilisation au profit des femmes évoluant dans le secteur informel, afin qu'elles sachent qu'elles peuvent se tourner vers la finance islamique où le taux d'intérêt est inexistant ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Enfin, madame DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba.

Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL (GC/FVR)

Merci Monsieur le Président.

L'objectif ici, je pense que c'est surtout au niveau de l'accès des femmes aux crédits. Alors, le système de finance islamique, est-ce qu'au niveau du ministère vous avez fait une étude sur des initiatives développées par les femmes au Burkina Faso, un peu même dans la sous-région sur les mutuelles, les tontines et tout ? J'ai fait au moins 5 pays, vous savez qu'actuellement au Burkina Faso même il y a le système de VSL, c'est en anglais, je ne sais pas comment le dire en français, mais en tout cas il marche beaucoup et les femmes mobilisent des milliards. Avec Plan International, ils mobilisent pas mal de milliards, rien que pour parler de cela.

Mais je connais des structures, j'ai aussi développé cette expérience avec d'autres initiatives. C'est à dire que les femmes mobilisent elles-mêmes des fonds propres et à la fin de l'année, elles se redistribuent ces fonds. J'en avais parlé avec le ministre actuel de l'économie et des finances, et je demandais si une étude avait été faite à ce niveau au Burkina Faso ou pas. Je n'ai pas les statistiques, mais partout au Burkina Faso, il y a des fonds propres que les femmes mobilisent.

Il y a une structure dans la région du Sud-ouest qui a pu mobiliser cela et qui est partie prendre un prêt sans intérêt et remboursé en trois ans. Elle s'est basée sur cette mobilisation de fonds propres et est arrivée à organiser les femmes autour de cela pour créer une structure propre de crédit de proximité qu'elles ont appelé « BORDAN » qui veut dire : c'est le moment.

Il y a beaucoup d'initiatives de ce genre qui sont développées au niveau des régions, mais je ne sais pas si vous avez fait une étude par rapport à cela. Si ce n'est pas le cas, dans le contexte actuel, les enjeux sont vraiment à ne pas négliger, il faut le faire. Aujourd'hui, cette structure dont je parle arrive à toucher plus de 1000 femmes par an. Dans le temps, au niveau du ministère de l'économie et des finances, je pense dans les services SFD, il y avait la convention que le ministère délivrait directement pour permettre à ces structures créées dans le pays de mener des activités de microfinances. Et pour faire cela, ils sont passés maintenant à l'agrément et il faut écrire à la BCEAO. Je sais que cette structure voulait passer à cela et les demandes sont parties au niveau de la BCEAO à Dakar et sont revenues avec toute une panoplie de procédures.

Du coup, les femmes se rabattent toujours sur leurs propres expériences. Et je pense que c'est très intéressant de voir ce côté. Je suis disponible en ce qui concerne la région du Sud-ouest pour accompagner, mener une étude ou voir déjà ce qui existe. Je pense qu'en plus de ce qu'on a, les finances islamiques, c'est bien, mais ce qui a été développé aussi et qui marche très bien, pourquoi ne pas essayer de concilier les deux ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.

A titre exceptionnel, je donne la parole à l'honorable NIGNAN Dida, pour conclure.

M. Dida NIGNAN (GC/PDCE)

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais juste joindre ma voix à celle de l'honorable Souleymane OUEDRAOGO. Il y a une inquiétude que je souhaite peut-être partager avec le gouvernement. On est en train de se battre actuellement pour quitter tout ce qu'on appelle colonisation et quand j'entends finances islamiques, je suis inquiet.

Il ne faut pas que même par le biais de nos religions, nous soyons colonisés pendant qu'on est en train de quitter d'autres colonisations.

C'était juste pour leur demander, de voir vraiment, je sais que vous avez déjà étudié cela, mais c'est de prendre cela au sérieux pour qu'on ne soit pas aussi colonisés culturellement. A l'exécution, personne ne sait les conditions qui seront posées pour que ces prêts soient attribués aux Burkinabè et aux personnes par moment vulnérables.

Donc, c'était juste pour interpeller afin qu'on puisse se protéger davantage encore.

Je vous remercie Président.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la commission pour répondre éventuellement aux questions des députés.

Monsieur le président !

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

La commission n'a pas reçu de question.

Le Président

Je remercie le président et les membres de la COMFIB, je profite également remercier les commissions saisies pour avis.

A présent, je me tourne vers le gouvernement.

Je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE
Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget

Merci Monsieur le Président.

Merci à l'ensemble des députés, particulièrement à ceux qui ont bien voulu poser des questions d'éclaircissements et surtout qui nous ont fait des propositions dont nous prenons bonne note.

En dépit de tout cela, il y a eu des questions qui nécessitent des réponses de notre part.

Par rapport à l'inquiétude de l'honorable SAWADOGO Issa qui a ensuite été reprise par l'honorable NIGNAN Dida, par rapport à la question de l'endettement du Burkina Faso.

Il faut dire qu'au niveau du Burkina Faso, nous avons une stratégie d'endettement qui est élaborée et mise à jour régulièrement pour tenir compte des questions de viabilité de notre dette.

Nous avons des ratios que nous suivons pour être sûr de ne pas aller, droit dans le mur. C'est un peu pour rassurer les honorables, qu'il y a quand même des diligences qui sont prises, pour nous assurer que nous ne nous endettons pas au-delà de nos capacités.

Mais je tenais quand même à faire un commentaire parce que c'est une question qui revient très souvent.

Je ne pense pas qu'il y ait un pays au monde qui n'ait pas de dette. Ce n'est pas économiquement rationnel, surtout pour un pays comme le Burkina Faso où nous avons beaucoup à faire. Nous avons besoin de réaliser beaucoup d'investissements et pas des moindres.

Pour ce faire, il paraît opportun que nous puissions nous endetter. Je pense que ce qui est important ici, c'est que ce soit des dettes qui puissent produire ; que celles-ci ne soient pas détournées peut-être après à d'autres fins. Si ce sont des investissements productifs, il est tout à fait normal qu'on puisse s'endetter pour réaliser ces investissements qui vont produire et permettre de rembourser cette dette à terme.

Donc, je pense que la question de l'endettement, c'est vrai que cela fait peur mais économiquement, c'est quand même assez normal. J'allais dire que le Burkina est l'un des pays, nous sommes tellement prudents, que nous ne nous endettons pas assez. Au vu de tout ce que nous avons comme chantier, on pense qu'il y a encore beaucoup de marge. Comme je l'ai dit, c'est surtout de s'assurer que cette dette est bien utilisée pour ce pourquoi, on l'a effectivement contractée et qu'on puisse rendre compte régulièrement de l'utilisation de ces fonds.

Pour la question de la finance chrétienne, c'est vrai qu'on n'en a pas parlé. Actuellement, on parle de la finance islamique parce que c'est cette finance qui fait objet actuellement d'une règlementation assez bien fournie et étoffée avec des textes règlementaires qui nous permettent de vraiment aller vers cette finance.

A la différence de la finance chrétienne où nous n'avons pas vraiment j'allais dire, des textes réglementaires. Donc pour le moment, nous allons plus vers la finance islamique parce que là, c'est vraiment bien encadré. Vous savez très bien qu'en matière de services financiers décentralisés, c'est un domaine assez sensible et il faut vraiment faire très attention, au risque de s'engager et être confronté plus tard, à des difficultés que nous n'allons pas pouvoir maîtriser.

Donc pour le moment, la finance islamique est bien encadrée, le gouvernement peut sans crainte aller vers la finance islamique parce qu'il y a déjà des garde-fous que nous maîtrisons bien.

Pour la question de l'honorable SANGARE, qu'est-ce que la banque à distance ? Bon, la banque à distance, ce n'est rien d'autre, j'allais dire que presque tout le monde l'utilise déjà. C'est le fait de rendre accessible les services financiers à distance. Le fait de pouvoir consulter le solde par exemple à distance sur son téléphone déjà, c'est un service de la banque à distance.

Pour la question de campagne de sensibilisation, oui, bien sûr avec votre accompagnement nous allons internaliser les textes de la finance islamique. Le ministère de l'économie et des finances à travers donc la direction du trésor, mais également nous avons des projets et des secrétariats qui exercent dans le domaine de l'inclusion financière, qui seront tous mis à contribution pour organiser effectivement des campagnes de sensibilisation d'information de la population à la base pour qu'ils sachent qu'il y a ces services qui sont maintenant disponibles et vers lesquels ces populations peuvent aller. Donc, merci pour ce rappel, cette suggestion.

Merci à l'honorable Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL qui nous a fait cette suggestion. La mobilisation de fonds propres par les femmes qu'elles peuvent utiliser ensuite pour financer d'autres femmes et d'autres personnes. Je pense que ce sont des initiatives à encourager. Au niveau du ministère, nous allons nous en approprier et essayer de voir comment nous pouvons capitaliser ces bonnes initiatives.

Voilà un peu quelques éléments de réponse que le gouvernement pouvait vous donner et encore nous vous remercions beaucoup pour votre accompagnement.

Excellence Monsieur le Président, je vous remercie.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos.

J'appelle à présent en discussions, les articles du projet de loi, objet du dossier n°063.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

Mme Némata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°063

Pas d'observation, Excellence.

Le Président

Merci.
Les visas. Y a-t-il des observations ?

Mme Némata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°063

Les amendements sont en gras et notés en bas de page.

Le Président

Merci.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Linda Gwaldys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 68 votants.

Le Président

Merci.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

Mme Némata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°063

Excellence Monsieur le Président, les amendements sont en gras et notés en bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 68
Adopté.

L'article 2 est supprimé.

La Commission a supprimé l'ancien article 2 et procédé à la renumérotation de l'ancien article 3. L'article 3 ancien, devient alors **article 2 nouveau**.

La Commission a la parole.

Mme Némata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°063

Il n'y a pas d'amendement sur l'article 2 nouveau.

Le Président

Je mets l'article 2 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 68
Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°063 :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 00
Adopté.

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière de ce matin est épuisé.

La prochaine séance plénière aura lieu le vendredi 29 septembre 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à la discussion de 04 questions orales avec débat, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. ***(Coup du maillet)***

-Il est 14 heures 13 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 26 septembre 2023.

Le Président de séance



Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire